

COMMUNE d'AMBERT
(Puy-de-Dôme)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE EN DATE DU 22 JUIN 2006

29 JUIN 2006

À LA SOUS-PREFECTURE

Présents :

M. Jean AULAGNIER, Maire,
M. Michel DAJOUX, Mme Simone MONNERIE, MM. Paul FERRET, Bernard LAPROIX Guy Alain
BARTHELAT, Mme Viviane BAFOIL, M. André VIALIS, Adjoints,
MM. Pierre RAYNAUD, Edmond BERODIAS, Jean MALCROS, Mmes Christiane DESMAISON,
Annik TRAIT-PROTIERE, Elyane GRANET, Marie-Hélène DECOMBAS, Elisabeth BENHMIDA-
MACAUDIERE, Melle Hélène PELISSIER, M. Patrick BESSEYRE, Mme Christiane MALICOT,
MM. Fernand BLANC, Jacqueline DOUARRE.

Procurations :

Mme Christine NOURRISSON à Melle Hélène PELISSIER,
M. Jean-Pierre BONHOMME à M. Guy Alain BARTHELAT,
Mme Michèle LAURENT à M. Patrick BESSEYRE,
Mme Nadine BOST à M. Fernand BLANC.

Absents :

M. Henri JOUBERT, Mmes Corinne MONDIN, Corinne PEGHEON, M. Eric CHEVALEYRE.

Secrétaire de séance : M. Jean MALCROS

Date de la convocation du Conseil Municipal : Le 15 Juin 2006

Lieu de la convocation du Conseil Municipal : Mairie d'Ambert.

APPROBATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents qu'en application de l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes doivent délimiter après enquête publique :

- Les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées,
- Les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont seulement tenues, afin de protéger la salubrité publique, d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement et si elles le décident, leur entretien.

Monsieur le Maire rappelle qu'à cette fin, le Conseil Municipal a fait réaliser une étude préalable à l'établissement du zonage d'assainissement de la commune.

A l'issue de cette étude et par délibération du 13 Mars 2006, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur le projet de délimitation du zonage réglementaire précité et a décidé de sa mise à l'enquête publique.

Monsieur le Maire rappelle que l'enquête publique a eu lieu du 18 Avril au 17 Mai 2006 en Mairie d'Ambert.

Cinq observations seulement ont été formulées à l'occasion de cette enquête publique.

Considérant que le Commissaire Enquêteur, après avoir constaté que l'enquête n'a donné lieu à aucune contestation formelle, a donné un avis favorable au zonage d'assainissement de la commune.

Après lecture du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le zonage d'assainissement tel qu'il est défini par la notice explicative justifiant la délimitation des zonages d'assainissement et par le plan ci-annexés,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette opération et signer toutes pièces s'y rapportant.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE -





COMMUNE D'AMBERT

Zonage d'assainissement

Echelle 1/12500⁰

